

DÉCLARATION DE POLITIQUE MONÉTAIRE

RÉUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

Paris, le 26 décembre 2023



L'IEOM maintient ses taux d'intérêt directeurs inchangés

Dans un contexte de stabilité des taux d'intérêt directeurs de la Banque centrale européenne et d'inflation maîtrisée dans la zone franc Pacifique, le Conseil de surveillance de l'IEOM réuni le 19 décembre dernier décide de conserver ses taux d'intérêt directeurs :

- 4,00% pour la facilité de dépôt,
- 4,10% pour le réescompte de crédit,
- 4,20% pour les lignes de refinancement à 6 mois (taux TLR),
- 4,75% pour la facilité de prêt marginal.

Il demeure attentif aux évolutions de la conjoncture économique et aux conditions de financement des entreprises et des ménages de la zone franc Pacifique.



Le recul assez net de l'inflation est confirmé



En glissement annuel, l'inflation s'établit à :

à fin novembre 2023 en roignesse.

d'une baisse des prix des transports et d'un ralentissement de la hausse des prix des produits alimentaires;



baisses de prix des produits manufacturés et de l'énergie; à fin novembre 2023 en Nouvelle-Calédonie, tirée par les



à fin septembre 2023 à Wallis-et-Futuna, soit une +4.9 % augmentation encore relativement dynamique sous l'effet des hausses des prix de l'alimentation, des produits manufacturés et des services.



L'IEOM veille à l'équilibre du financement de l'économie et adapte son dispositif de fourniture de liquidité aux établissements bancaires de la zone franc Pacifique

Le Conseil de surveillance de l'IEOM décide que les lignes de refinancement à 6 mois sont un outil pérenne de politique monétaire et sont désormais allouées aux mois impairs au taux TLR.



En outre, les trois lignes de refinancement à 36 mois arrivant à échéance les 12 avril, 12 juillet et 22 novembre 2024 seront renouvelées respectivement par des lignes de refinancement à 18 mois au taux TLR + 10 points de base, à 24 mois au taux TLR +15 points de base et 24 mois au taux TLR +15 points de base.



